

# PROGRAMME ONU-REDD+ | ACADÉMIE REDD+



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



P N  
U D

Au service  
des peuples  
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute  
for Training and Research

## ACADÉMIE REDD+

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LA  
DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

### JOURNAL D'APPRENTISSAGE

ÉDITION 1 - AUTOMNE 2015

8

GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA  
CCNUCC



# À PROPOS

## ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

## ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité Education et Formation du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial de l'atténuation des changements climatiques et permettre un renforcement des capacités systématique et ciblé afin de mettre en œuvre REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en termes de capacités identifiés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le but principal de l'Académie REDD+ est d'habiliter des « champions REDD+ » potentiels disposant des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ nationales.

## UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies, travaillant dans toutes les régions du monde. Nous habitons les individus, gouvernements et organisations par le biais de connaissances et d'apprentissage à pouvoir faire face efficacement aux défis mondiaux contemporains.

Nos formations ciblent deux groupes de bénéficiaires: les délégués des Nations Unies et autres qui développent les accords internationaux qui établissent les normes, politiques et programmes mondiaux, et les acteurs de changement nationaux clés qui transposent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant,

Bienvenue à l'Académie REDD+, vous offrant un aperçu complet de la planification et la mise en œuvre de REDD+, développée par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux sur REDD+. Ce journal fait partie de l'Académie. Il a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre périple, et couvre tous les sujets principaux liés à la REDD+, de la base jusqu'à des explications détaillées sur l'établissement de niveaux de référence, la surveillance, le partage des bénéfices et l'engagement des parties prenantes.

Les modules présentés dans ce journal vous offriront les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les différents éléments de REDD+. Je vous encourage à appliquer ces connaissances et faire votre part pour faire de la REDD+ un succès national et mondial !

### **Achim Steiner**

Secrétaire Général adjoint de l'Organisation des Nations Unies  
Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement



# COMMENT UTILISER CE JOURNAL



N'hésitez pas à écrire sur le journal, noter vos questions.



Ne lisez pas tout d'un coup.



Complétez les exercices, ils sont amusants...



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Suivez votre progrès sur la page de progression.



Pour télécharger tous les chapitres du Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+, visiter [www.un-redd.org/REDDAcademy](http://www.un-redd.org/REDDAcademy)

**Le Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+ est amélioré de manière continue. Nous encourageons vos retours sur la première édition à**

**[REDD.Academy@unep.org](mailto:REDD.Academy@unep.org)**

# MODULES D'APPRENTISSAGE



**1**

**FORETS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**2**

**COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC**



**3**

**MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS**



**4**

**STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION (SN/PA)**



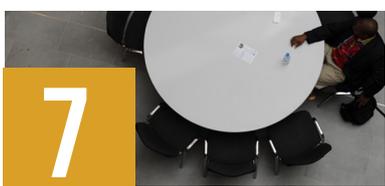
**5**

**SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+**



**6**

**NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+**



**7**

**POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+**



**8**

**GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC**



**9**

**FINANCEMENT DE LA REDD+**



**10**

**APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES**



**11**

**INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**



**12**

**BONNE GOUVERNANCE**

# 8

## GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

LE PRÉSENT MODULE EXAMINE LE CONCEPT DES GARANTIES ET DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES GARANTIES (SIS) DE LA REDD+ EN VERTU DE LA CCNUCC.



### CE MODULE APPORTE DES SECTIONS SUR :

- Les exigences en matière de garanties REDD+ en vertu de la CCNUCC, notamment les sept garanties de Cancún
- Les approches pays pour répondre à (ou dépasser) ces exigences de garanties
- Les considérations et les étapes génériques pour concevoir un système d'information sur les garanties (SIS en anglais)
- Les considérations sur le contenu et la structure d'un résumé des informations sur les garanties
- Les outils ONU-REDD pour aider les pays à concevoir et appliquer leurs propres approches en matière de garanties REDD+



### QUE SAVEZ-VOUS DÉJÀ SUR LE SUJET ?

## GARANTIES REDD+

Les « garanties » font en général référence à des processus ou des politiques conçus pour atténuer les risques. Les sept garanties associées à REDD+, comme convenu dans le cadre de la CCNUCC, sont des principes généraux ambitieux qui peuvent permettre de garantir que les activités REDD+ « ne nuisent pas » aux personnes ou à l'environnement et font « du bon travail » en renforçant les avantages sociaux et environnementaux.

## AVANTAGES ET RISQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DE REDD+

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre de REDD+ peut entraîner des avantages sociaux et environnementaux importants (aussi appelés « avantages connexes », « avantages multiples » ou « avantages hors carbone » de REDD+), mais il existe également des risques potentiels pour les communautés et l'environnement. Ces avantages et ces risques varient selon les actions REDD+ mises en œuvre par un pays pour s'attaquer aux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi que selon le lieu et la manière dont ces actions sont mises en œuvre. Le tableau 8.1 résume certains des avantages et risques environnementaux et sociaux possibles associés à REDD+.

	AVANTAGES	RISQUES
<b>SOCIAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des moyens de subsistance et amélioration de l'accès aux ressources naturelles</li> <li>• Amélioration de la gouvernance des forêts et de l'application des lois</li> <li>• Protection des territoires et des cultures des peuples autochtones et des communautés locales</li> <li>• Renforcement de la voix des communautés et de leur participation à la prise de décision</li> <li>• Clarification/sécurisation des droits d'occupation et des droits d'accès aux ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spéculation foncière, accaparement des terres et conflits territoriaux</li> <li>• Conflits entre les parties prenantes ou les utilisateurs des ressources</li> <li>• Exclusion des peuples autochtones et des communautés locales des prises de décision</li> <li>• Contestation des droits d'accès aux terres et aux ressources</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENTAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et restauration de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• La biodiversité - espèces forestières et écosystèmes dont la conservation est préoccupante</li> <li>• Services écosystémiques - par ex. la qualité de l'eau, le contrôle de l'érosion, les produits forestiers ligneux et non ligneux, la pollinisation, la régulation climatique locale, les valeurs culturelles</li> </ul> </li> <li>• Les forêts intactes et connectées sont plus stables écologiquement (endurantes et résistantes) face aux effets du changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement des pressions liées à la déforestation/dégradation vers des zones importantes pour la biodiversité ou les services écosystémiques</li> <li>• Intensification des effets de l'agriculture sur la biodiversité non forestière</li> <li>• Remplacement de la forêt naturelle par des plantations</li> <li>• Forêts plantées avec peu d'espèces d'arbres ou des espèces non endémiques</li> </ul>

■ Tableau 8.1 AVANTAGES ET RISQUES POSSIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE REDD+

## EXIGENCES RELATIVES AUX GARANTIES REDD+ DE LA CCNUCC

Afin d'offrir une protection contre les risques et promouvoir les avantages potentiels sous-jacents à l'atténuation du changement climatique, les Parties de la CCNUCC ont adopté une orientation générale et un ensemble de sept garanties devant être appliquées aux activités REDD+ (COP16, 2010). Ces « garanties de Cancún » (voir le tableau 8.2) doivent être mises en avant et appuyées lors de la mise en place d'activités REDD+ et des informations doivent être fournies sur la façon dont elles sont **prises en compte** et **respectées** tout au long de la mise en œuvre de REDD+ (COP16, 2010 ; COP17, 2011).

### ■ Encadré 8.2 LES GARANTIES DE CANCUN

- Source : Décision 1/CP.16 de la CCNUCC, Annexe I, paragraphe 2

« En exécutant les activités [REDD+], il faudrait promouvoir les garanties ci-après et les soutenir :

- a. Ces actions viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;
- b. Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales ;
- c. Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- d. Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales ;
- e. Mesures qui sont compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités [REDD+] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles, mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux ;
- f. Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion ;
- g. Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions. »

L'ensemble des décisions de la CCNUCC relatives aux garanties applicables aux activités REDD+ peut être résumé ainsi :

- Les pays doivent promouvoir et adhérer aux garanties de Cancún lors de la mise en œuvre des activités REDD+ (décision 1/CP.16, Annexe I) ;
- La mise en œuvre des garanties et les informations sur la façon dont elles sont prises en compte et respectées doivent appuyer les stratégies ou les plans d'action nationaux (décision 12/CP.17) ;
- Les pays doivent développer un système pour fournir des informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+, conformément à l'orientation de la CCNUCC (décision 1/CP.16, paragraphe 71 ; décision 12/CP.17) ;
- Une fois que la mise en œuvre des activités REDD+ a commencé, les pays doivent soumettre périodiquement à la CCNUCC un résumé des informations sur la manière

- dont les garanties sont/ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+ (décision 12/CP.17 ; décision 12/CP.19) ;
- Les résumés des informations sur les garanties doivent être soumis dans les communications nationales ou par d'autres voies de communication approuvées et, à titre volontaire, via la plateforme web REDD+ de la CCNUCC (décision 12/CP.17 ; décision 12/CP.19) ;
  - Afin d'être éligibles à un financement axé sur les résultats, les pays doivent avoir mis en place un SIS et soumis leur plus récent résumé des informations sur les garanties avant de recevoir des paiements axés sur les résultats (décision 2/CP.17, paragraphe 64 ; décision 9/CP.19, paragraphe 4) ; et
  - [Le résumé des informations doit mentionner : quelles activités REDD+ sont couvertes par les garanties ; une description de chaque garantie en fonction des circonstances nationales ; une description des systèmes et processus pertinents existants ; des informations sur la manière dont chaque garantie est prise en compte et respectée ; des informations améliorées avec le temps (ébauche de décision\_/CP.21)]<sup>1</sup>.

## AUTRES INITIATIVES DE GARANTIES REDD+ PERTINENTES

Un certain nombre d'organisations et d'initiatives internationales disposent de cadres de garanties qui pourraient être pertinents pour les garanties REDD+, en fonction du contexte national. Il existe également des cadres/normes à l'échelle nationale, tels que les programmes nationaux de certification forestière. Les principales initiatives de garanties applicables à REDD+ comprennent :

- Les politiques opérationnelles de la Banque mondiale : politiques de garanties qui s'appliquent aux programmes pilotes de REDD+ qui sont appuyées ou financées par la Banque mondiale à travers le Programme d'investissement pour la forêt (PIF)<sup>2</sup>, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)<sup>3</sup> et le Fonds biocarbone<sup>4</sup>. Le FPCF applique des évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS) et des cadres de gestion environnementale et sociale (CGES) pour s'assurer que la préparation à REDD+ et les activités de démonstration sont conformes aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale ;
- Normes sociales et environnementales de REDD+ (NSE REDD+)<sup>5</sup> : une initiative de l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité (CCBA)<sup>6</sup> et de CARE International qui soutient les normes de bonnes pratiques volontaires, utilisées par des processus multipartites pour appuyer une mise en œuvre efficace et une transmission crédible des informations sur les garanties pour les programmes REDD+ menés par les gouvernements. Les pays et les territoires sous-nationaux participent à cette initiative en utilisant le contenu et le processus des NSE REDD+ de différentes manières, à savoir comme un guide sur les bonnes pratiques, comme une base pour leur SIS ou comme une norme d'assurance qualité ;

<sup>1</sup> Il est à noter qu'au moment de la rédaction, cette orientation sur le contenu du résumé des informations constituait une ébauche de décision proposée par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC, pour approbation à la 21e Conférence des Parties.

<sup>2</sup> <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5>

<sup>3</sup> <https://www.forestcarbonpartnership.org/>

<sup>4</sup> <https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=BioCF&ItemID=9708&FID=9708>

<sup>5</sup> <http://www.redd-standards.org/>

<sup>6</sup> <http://www.climate-standards.org/>

- Différents systèmes de certification des forêts (par ex. le Forest Stewardship Council<sup>7</sup>), les normes relatives aux produits agricoles et les normes pour compenser les émissions (par ex. l'approche juridictionnelle de la norme carbone vérifié<sup>8</sup>), appliqués pour certifier la durabilité de la production et/ou des réductions des émissions réalisées grâce à des projets et programmes REDD+ spécifiques.

## APPROCHES PAYS EN MATIÈRE DE GARANTIES

Puisque les garanties de Cancún décrites ci-dessus sont nécessairement des déclarations de principe générales, chaque pays devra établir la manière dont les garanties seront appliquées - ou mises en application - selon son contexte spécifique.

L'approche pays en matière de garanties permet à un pays de répondre aux cadres internationaux de garanties en se basant sur les dispositifs de gouvernance existants qui, combinés aux objectifs de politique nationale, peuvent être utilisés pour rendre les garanties de Cancún opérationnelles. Les « dispositifs de gouvernance » ciblés par l'approche pays comprennent trois éléments clés qui ensemble garantissent la réduction des risques sociaux et environnementaux et le renforcement des avantages de REDD+ :

- I. **Les politiques, lois et réglementations (PLR)** qui définissent sur le papier ce qui doit être fait afin d'appuyer la mise en œuvre des activités REDD+ de manière conforme aux garanties de Cancún (entre autres), c'est-à-dire la manière dont les garanties sont prises en compte;
- II. **Les dispositifs institutionnels** - qui comprennent les mandats, procédures et capacités garantissant que les PLR appropriées sont réellement mises en œuvre en pratique, c'est-à-dire la manière dont les garanties sont respectées ; et
- III. **Les systèmes d'information** qui rassemblent et mettent à disposition les informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de REDD+.

Les pays pourraient trouver que le développement d'une approche pays en matière de garanties est avantageux pour plusieurs raisons :

- Elle peut leur permettre de rendre les garanties REDD+ opérationnelles, avec l'objectif de garantir la réduction des risques sociaux et environnementaux et le renforcement des avantages de REDD+, et de répondre aux exigences de la CCNUCC pour accéder aux paiements axés sur les résultats ;
- Elle peut leur permettre d'évaluer ce que signifient les garanties de Cancún par rapport à leur contexte national particulier et quels sont les avantages et risques les plus pertinents pour les actions REDD+ planifiées au titre de leurs SN/PA évolutifs ;
- Elle peut les aider à déterminer les objectifs de garanties qu'ils souhaitent atteindre, en tenant compte des politiques nationales et des cadres/engagements internationaux ;
- Elle peut contribuer à la conception d'actions REDD+ plus durables, en tenant compte des problématiques socio-économiques et des préoccupations environnementales au sens large, susceptibles d'être importantes pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents de

7 <https://ic.fsc.org/>

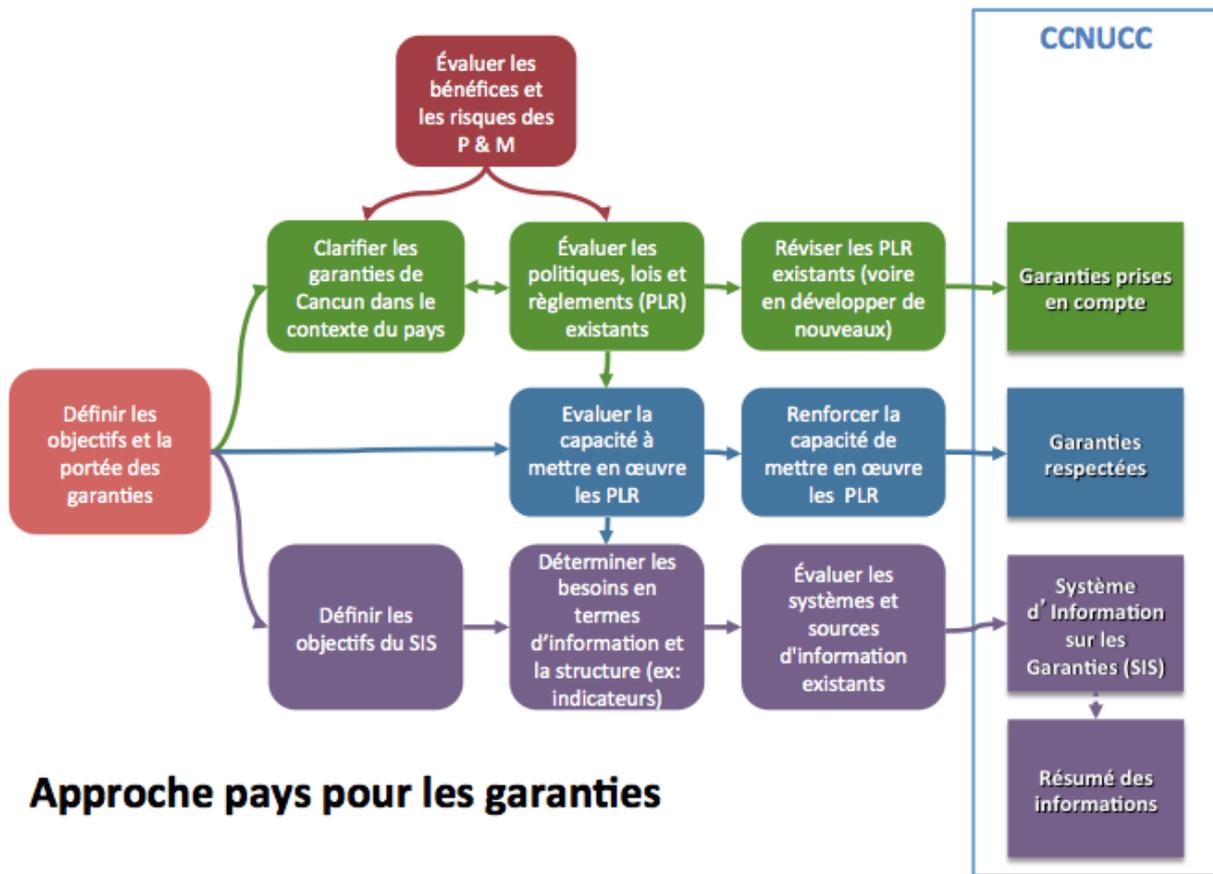
8 <http://www.v-c-s.org/>

- la déforestation et de la dégradation des forêts (ainsi qu'à vaincre les obstacles pour des « activités plus », plus efficaces/complètes<sup>9</sup>) ;
- Elle peut favoriser une appropriation par le pays et contribuer à garantir que les objectifs des garanties soient appropriés aux circonstances nationales et contribuent au développement durable national et aux objectifs de croissance verte ;
  - Elle peut aider les pays à adopter un processus unique permettant de coordonner les exigences de garanties des différentes organisations attribuant des paiements pour les résultats des actions REDD+ ;
  - Elle peut contribuer à établir la confiance des investisseurs ainsi que de ceux attribuant les paiements pour les résultats REDD+, puisque les garanties peuvent réduire le risque, un facteur clé dans les décisions d'investissement pour les actions REDD+ axées sur les résultats ;
  - Elle peut aider à renforcer la confiance nationale en REDD+ et à accroître la légitimité du programme en montrant la détermination à traiter les garanties de manière à la fois globale et spécifique au contexte ;
  - Elle peut s'avérer être un moyen rentable pour aider les pays à réaliser et à documenter les améliorations à long terme en matière de gouvernance, puisqu'elle se fonde sur les dispositifs de gouvernance existants (politiques, institutions et systèmes d'information) d'un pays pour prendre en compte et respecter les garanties REDD+ plutôt que d'en développer de nouveaux ; et
  - Elle donne aux pays la possibilité d'appliquer des garanties au secteur forestier ou à d'autres secteurs pertinents pour la REDD+.

## COMMENT DÉVELOPPER UNE APPROCHE PAYS EN MATIÈRE DE GARANTIES

Il n'existe pas de schéma préconçu pour une approche pays : chacune sera différente et reflétera les particularités des contextes nationaux ainsi que les objectifs globaux et l'étendue de l'application des garanties tels que définis par un pays. Cependant, en se référant à l'expérience accumulée, des étapes génériques peuvent être identifiées, comme illustré à la figure 8.3, ce qui peut être utile pour les pays prévoyant de développer leur approche pays en matière de garanties. Les pays pourraient décider d'entreprendre toutes ces étapes ou une seule uniquement, en une ou plusieurs séquences, selon leur contexte spécifique. Chaque étape générique clé est expliquée brièvement ci-dessous.

<sup>9</sup> Conservation des stocks de carbone forestiers, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestiers.



■ Figure 8.3 ÉTAPES GÉNÉRIQUES POUR DÉVELOPPER UNE APPROCHE PAYS EN MATIÈRE DE GARANTIES - Source : ONU REDD 2015

### I. DÉFINIR LES OBJECTIFS ET LA PORTÉE DES GARANTIES

Dans ce contexte, définir les objectifs des garanties fait référence aux cadres de garanties que le pays choisit d'appliquer à REDD+ et à son choix quant au développement et à l'inclusion de garanties autres que celles de la CCNUCC. Les exigences relatives aux garanties de Cancun sont des conditions préalables essentielles pour être éligible aux paiements axés sur les résultats au titre de la CCNUCC. Cependant, un pays peut aussi envisager d'autres exigences de garanties bi ou multilatérales, comme par ex. les politiques opérationnelles de la Banque mondiale dans le cadre du Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF). Les exigences de garanties et les attentes des investisseurs dans les activités REDD+ ainsi que celles des acheteurs des réductions d'émissions/absorptions peuvent aussi être prises en considération. Définir les objectifs des garanties peut en outre comprendre l'examen des politiques nationales qui pourraient bénéficier de la prise en compte et du respect des garanties REDD+. Les objectifs des garanties refléteront les contraintes du pays en matière de budget et de capacité, ainsi que ses ambitions en ce qui concerne la contribution de REDD+ à un développement durable et une croissance verte plus importants. Le pays peut ainsi choisir de se concentrer uniquement sur les exigences internationales de la CCNUCC afin d'obtenir des paiements axés sur les résultats de REDD+, ou d'inclure également l'utilisation de REDD+ pour stimuler un développement durable et une croissance verte plus importants et réaliser ses objectifs de politique intérieure.

La portée de l'application des garanties dépendra de la manière dont un pays choisit de mettre en œuvre REDD+. Un pays peut souhaiter intégrer REDD+ dans des stratégies du secteur forestier plus vastes, ou d'une manière plus large encore, en tant que mécanisme transsectoriel incluant des secteurs liés aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts comme l'agriculture et l'énergie issue de la biomasse, bien que cela puisse nécessiter des ressources beaucoup plus importantes et constituer un objectif à long terme qui surpasse les exigences élémentaires de la CCNUCC. Les garanties REDD+ pourraient être appliquées à un périmètre plus large que les actions REDD+ spécifiques aux paiements axés sur les résultats, si suffisamment de capacités et de ressources sont disponibles et si un pays décide de procéder ainsi. Elles pourraient par exemple être appliquées à l'ensemble du secteur forestier afin d'attirer d'autres sources d'investissement étranger et réaliser les objectifs de politique intérieure dans le secteur.

L'établissement des objectifs et de la portée des garanties est généralement mené lors d'une série de consultations avec les parties prenantes, orchestrée par les centres de coordinations gouvernementaux REDD+. De tels processus de consultation sont très itératifs, les progrès réalisés à chaque étape venant éclairer et affiner les étapes précédentes du développement des SN/PA.



## POINT DE RÉFLEXION

Quels pourraient être les objectifs et la portée des garanties dans votre pays ?

## II. PRENDRE EN COMPTE LES GARANTIES

La « prise en compte » des garanties et ce qu'elle signifie varie selon les pays. Cependant, on peut considérer qu'elle comprend trois étapes clés :

1. Clarifier les garanties de Cancún en fonction du contexte national ;
2. Évaluer les politiques, lois et réglementations (PLR) existantes qui sont pertinentes aux garanties<sup>10</sup>; et au fil du temps
3. Réviser les PLR existantes et en développer de nouvelles, selon les besoins, afin de s'assurer qu'elles couvrent les risques et les avantages potentiels identifiés associés aux actions REDD+.

La première étape consiste à clarifier (« spécifier » ou « éclaircir ») chacune des sept garanties de Cancún selon la conjoncture particulière du pays. Elle peut inclure la prise en compte de problématiques clés liées à chaque garantie de Cancún en ce qui concerne les principaux avantages et risques associés aux actions REDD+ proposées. Cet exercice de clarification pourrait reposer sur une évaluation (experte ou participative) des avantages et des risques liés aux actions REDD+ envisagées pour les SN/PA. Cela signifie qu'un pays aura

<sup>10</sup> Il faut noter que les PLR sont souvent considérées comme étant la législation nationale d'un pays, mais elles peuvent aussi englober les décrets sous-nationaux dans les grands pays fédéraux où chaque État dispose d'une certaine autonomie pour légiférer dans sa juridiction. Il peut aussi exister des PLR non étatiques ; le secteur privé fonctionne typiquement selon des politiques de responsabilité sociale propres à l'entreprise et selon des normes de bonnes pratiques industrielles collectives. Les normes culturelles des peuples autochtones et des communautés locales peuvent aussi contribuer à la prise en compte et au respect des garanties, en plus des PLR codifiées par le gouvernement.

besoin d'un certain degré de précision sur les actions ou les options stratégiques REDD+ proposées avant de commencer à analyser la manière dont les garanties peuvent être prises en compte. La décomposition des grands principes figurant dans les garanties de Cancún en sujets nationaux spécifiques peut être utilisée pour développer des critères, des indicateurs ou des descriptions qui sont un moyen de structurer davantage l'information du SIS d'un pays (voir la manière de déterminer la structure de l'information dans le tableau 8.4 ci-dessous).

Le tableau 8.4 présente un exemple des problématiques clés qui peuvent être considérées lors de la clarification des garanties de Cancún, selon une perspective des bonnes pratiques juridiques internationales, et peuvent servir aux descriptions de chaque garantie propres au pays en fonction de ses circonstances nationales.

■ Tableau 8.4 CADRE ILLUSTRANT LA CLARIFICATION DES GARANTIES DE CANCUN

GARANTIES	PROBLÉMATIQUES CLÉS POSSIBLES
<p><b>Garantie (a) - Les actions [REDD+] viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohérence avec les engagements internationaux sur le climat ; contribution aux objectifs de politique nationale relatifs au climat, y compris ceux de l'atténuation, et les stratégies d'adaptation ;</li> <li>• Cohérence avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les Objectifs de développement durable post 2015 ; contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;</li> <li>• Cohérence avec les engagements internationaux sur l'environnement ; contribution aux politiques nationales de conservation de la biodiversité (y compris les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité) et autres objectifs des politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles ;</li> <li>• Cohérence avec les obligations nationales en matière de droits de l'homme<sup>11</sup> dans le cadre de la législation internationale, y compris les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et ILO 169, le cas échéant ;</li> <li>• Cohérence et complémentarité avec les objectifs du programme national forestier ;</li> <li>• Coordination entre les agences et les organes d'exécution de REDD+, les programmes nationaux forestiers et la/les politique(s) nationale(s) qui édictent les conventions et accords internationaux pertinents ;</li> <li>• Cohérence avec les autres conventions et accords internationaux pertinents.</li> </ul>

11 Celles-ci comprennent les directives suivantes : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1969), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1981), Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (1987), Convention relative aux droits de l'enfant (1990), Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003), Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2010), Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008).

GARANTIES	PROBLÉMATIQUES CLÉS POSSIBLES
<p><b>Garantie (b) - Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à l'information</li> <li>• Responsabilité</li> <li>• Régime foncier</li> <li>• Application de l'état de droit</li> <li>• Accès approprié à la justice, incluant les procédures pouvant fournir une solution efficace aux violations des droits et pour résoudre les conflits (c'est-à-dire les mécanismes de réclamation) (NB : recoupement avec la garantie (c)).</li> <li>• Égalité des sexes</li> <li>• Cohérence avec le cadre juridique, politique et réglementaire au niveau national et sous-national pour une gouvernance de la forêt transparente et efficace</li> <li>• Risques de corruption</li> <li>• Attribution/capacité des ressources à répondre au mandat institutionnel</li> <li>• Participation aux processus prises de décision (recoupement avec les garanties (c) et (d))</li> </ul>
<p><b>Garantie (c) - Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition/détermination des peuples autochtones et des communautés locales</li> <li>• Reconnaissance des droits des terres, territoires et ressources</li> <li>• Droit de compensation et/ou autres solutions dans le cas d'une réinstallation forcée et/ou d'un déplacement économique</li> <li>• Droit de partager les bénéfices le cas échéant</li> <li>• Droit à l'autodétermination</li> <li>• Droit de participer à la prise de décision sur les sujets pouvant les affecter</li> <li>• Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)</li> <li>• Reconnaissance et protection des connaissances traditionnelles, de l'héritage culturel et de la propriété intellectuelle des peuples autochtones et des communautés locales</li> </ul>

GARANTIES	PROBLÉMATIQUES CLÉS POSSIBLES
<p><b>Garantie (d) - Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales [aux actions REDD+]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des parties prenantes concernées - celles qui peuvent affecter ou être affectées par des actions REDD+ spécifiques</li> <li>• Légitimité et responsabilité des organes représentant les parties prenantes concernées</li> <li>• Mécanismes ou plateformes pour faciliter les processus participatifs lors de la conception, la mise en œuvre et la surveillance de l'architecture REDD+, particulièrement les stratégies/plans d'action nationaux et les mesures de garanties sociales et environnementales associées</li> <li>• Mécanismes de retour d'expérience et de règlement des réclamations fonctionnels</li> <li>• Reconnaissance et mise en œuvre des droits procéduraux, tels que l'accès à l'information, la consultation et la participation (incluant le CLPE) et la délivrance de la justice</li> <li>• Transparence et accessibilité de l'information relative à REDD+ (NB : recoupement avec la garantie (b))</li> </ul>
<p><b>Garantie (e) - Mesures [REDD+] qui sont compatibles avec la préservation des forêts naturelles et la diversité biologique, en veillant à ce que les activités [REDD+] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles, mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de la forêt naturelle et compréhension de la répartition spatiale de la forêt naturelle</li> <li>• Comprendre les impacts potentiels des options de la politique REDD+ sur la biodiversité et les services écosystémiques de la forêt</li> <li>• Conservation des forêts naturelles ; éviter la dégradation ou conversion en forêts plantées (à moins que ce ne soit dans le cadre de la restauration de la forêt)</li> <li>• Identification des opportunités pour encourager le renforcement des avantages environnementaux et sociaux à travers la conception, la localisation et la mise en œuvre des actions REDD+</li> <li>• Conservation de la biodiversité en dehors des forêts.</li> </ul>

GARANTIES	PROBLÉMATIQUES CLÉS POSSIBLES
<p><b>Garantie (f) - Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du risque d'inversions des réductions d'émissions, aussi appelé 'non permanence'. Le système national de surveillance des forêts (SNSF) peut être conçu pour trouver et fournir des informations sur les inversions.</li> <li>• Scénarios de référence plausibles pour REDD+ qui donnent une indication raisonnable du risque de déforestation en l'absence de REDD+. Si ce risque est sous-estimé, les succès dus à REDD+ risquent davantage d'être inversés.</li> </ul>
<p><b>Garantie (g) - Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions qui s'attaquent aux facteurs sous-jacents et indirects de la déforestation et du changement d'affectation des terres, plutôt qu'aux seuls facteurs directs à des endroits précis</li> <li>• Actions pour réduire le déplacement des émissions résultant d'actions REDD+ spécifiques aux niveaux local (par ex. au-delà des limites du projet REDD+) ou national (vers les autres juridictions au sein du pays)</li> <li>• Le système national de surveillance des forêts conçu pour trouver et fournir des informations sur le déplacement aux niveaux national, sous national et local</li> <li>• Analyse des raisons possibles du déplacement des émissions, telles que la mise en œuvre inefficace des actions REDD+, ou des actions REDD+ qui ne sont pas conçues pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents (locaux, sous-nationaux, nationaux) de la déforestation et de la dégradation des forêts</li> <li>• Sélection et conception d'actions REDD+ en tenant compte du risque de déplacement des émissions ; analyse du risque de déplacement pour les actions REDD+ sélectionnées, y compris le risque de déplacement des émissions vers d'autres écosystèmes, avec par ex. le drainage des tourbières pour un usage agricole ou le déplacement des pressions sur les forêts vers une juridiction voisine</li> </ul>

En outre, il est possible de mener une évaluation sur le papier de l'efficacité des PLR existantes en ce qui concerne les avantages et les risques des actions REDD+ planifiées, les résultats étant validés lors d'ateliers avec les parties prenantes. Cette évaluation doit identifier toute faiblesse, lacune et incohérence du cadre des PLR nécessitant d'être renforcée, comblée ou résolue afin de mieux répondre aux garanties de Cancún lors de la mise en œuvre de REDD+. En se fondant sur les découvertes d'une telle évaluation, les textes de loi existants peuvent faire l'objet d'un amendement ou de nouvelles dispositions afin de renforcer le cadre des PLR, ou de nouvelles réglementations peuvent être rédigées afin d'appuyer l'exécution des PLR. Ces processus prennent souvent beaucoup de temps, et il peut être judicieux de s'appuyer sur les processus de réforme en cours.



## POINT DE RÉFLEXION

Quelles sont, dans votre pays, les principales PLR qui pourraient répondre aux avantages et risques prioritaires associés aux actions REDD+ proposées dans votre stratégie nationale/plan d'action ?

### III. RESPECTER LES GARANTIES

De même que la « prise en compte » des garanties, ce que signifie le « respect » des garanties dépendra du pays. Dans le contexte d'une approche pays générique comme celle illustrée à la figure 7.1, ceci peut impliquer de démontrer : a) le degré de réussite de la mise en œuvre dans la pratique des PLR identifiées lors de la « prise en compte » ; et b) les résultats environnementaux et sociaux de la mise en œuvre des PLR. Est-ce que les PLR mises en place afin d'atténuer, de gérer ou d'éliminer les risques environnementaux et sociaux de REDD+ et d'en accroître les avantages fonctionnent dans la pratique ? Dans cette approche pays générique, le respect des garanties peut suivre un processus similaire à celui de la prise en compte des garanties :

1. Évaluer les mandats, les procédures et les capacités institutionnels pour mettre en œuvre les PLR ; et
2. Renforcer ces dispositifs institutionnels pour améliorer la mise en œuvre des PLR.

L'évaluation des capacités institutionnelles gouvernementales disponibles pour mettre en œuvre les PLR nationales et sous-nationales peut à terme impliquer la collecte d'informations sur les résultats de la mise en œuvre de REDD+ en matière d'avantages sociaux et environnementaux et tenter de les relier à l'efficacité des institutions à appuyer la mise en œuvre des PLR.

Évaluer les capacités institutionnelles sera probablement plus ardu qu'identifier la manière dont les PLR répondent aux garanties sur le papier ; une évaluation périodique devrait toutefois permettre de montrer une amélioration progressive du respect des garanties, ce qui peut aider à convaincre les entités qui attribuent des paiements axés sur les résultats de REDD+. À l'instar de l'évaluation des PLR, la meilleure manière d'évaluer la capacité institutionnelle à respecter les garanties peut être de faire appel à une équipe d'experts, les résultats étant partagés et validés lors d'un processus de consultation avec de multiples parties prenantes.



## POINT DE RÉFLEXION

Sélectionner deux ou trois PLR dans le point de réflexion précédent. Comment ces PLR sont-elles mises en œuvre ? Fonctionnent-elles dans la pratique ?

#### IV. SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

Le développement d'un système d'information sur les garanties (SIS en anglais) fait partie intégrante de l'approche pays en matière de garanties. Ce sujet complexe fait l'objet d'une section distincte ci-dessous.

Il est recommandé d'utiliser une démarche itérative pour développer une approche pays en matière de garanties qui ne prenne pas seulement en compte les objectifs et la portée des garanties REDD+, mais examine également ce qui est déjà en place, en s'appuyant sur les résultats de chaque étape successive. Tout au long de ce processus, la consultation des parties prenantes sera essentielle.

### SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES

Un SIS est l'un des quatre éléments principaux à mettre en place pour la mise en œuvre de REDD+ (COP16, 2010) afin qu'un pays puisse recevoir des paiements axés sur les résultats (COP16, COP19) :

- Stratégie nationale ou plan d'action REDD+ ;
- Niveaux d'émission de référence des forêts et/ou niveau de référence des forêts ;
- Système national de surveillance des forêts ; et
- Système pour fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+ (c'est-à-dire un « SIS »).

Une orientation supplémentaire sur la conception des SIS a été fournie lors de la COP17 à Durban et de la COP19 à Varsovie. Elle comprenait notamment :

- La cohérence avec l'orientation de Cancún ;
- L'accessibilité et transmission périodique des informations : fournir des informations transparentes et cohérentes qui sont accessibles à toutes les parties prenantes concernées et mises à jour régulièrement ;
- L'amélioration avec le temps : être transparent et flexible pour permettre des améliorations au fil du temps ;
- L'exhaustivité : transmettre des informations sur la manière dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées ;
- L'initiative des pays : être conduit par le pays et mis en place au niveau national ; et
- L'utilisation des systèmes existants : s'appuyer sur ceux-ci lorsque cela est possible.

Un SIS doit, dans la mesure du possible, s'appuyer sur les systèmes d'information existants pour fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+. Il est reconnu, par exemple, dans la décision 11/CP.19 que les systèmes nationaux de surveillance des forêts relatifs à REDD+ peuvent fournir des informations pertinentes pour les SIS.

## ÉTAPES POTENTIELLES POUR DEVELOPPER UN SIS

**DEFINIR LES OBJECTIFS DU SIS**, ou les différents besoins domestiques et internationaux en matière d'informations auxquels le SIS doit répondre - ce qui correspondrait au minimum à l'exigence de la CCNUCC concernant la transmission d'informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des actions REDD+. Les informations sur la façon dont les avantages et les risques environnementaux et sociaux sont gérés dans la foresterie et dans les autres secteurs relatifs à l'affectation des terres pourraient également contribuer à un ensemble d'autres objectifs intérieurs, tels que :

- Accéder au financement : outre l'éligibilité aux paiements axés sur les résultats dans le cadre de REDD+, les financements REDD+ peuvent être renforcés en fournissant des informations sur la gestion des risques/le renforcement des avantages pouvant être utilisées pour attirer des investisseurs (publics et privés).
- Améliorer la mise en œuvre de la stratégie nationale ou du plan d'action REDD+ : les informations sur les garanties peuvent servir de base pour affiner les actions qui s'attaquent aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi qu'aux obstacles des activités « plus », c'est-à-dire qui contribuent à une gestion adaptative.
- Accroître la légitimité de REDD+ : la transmission des informations sur les garanties peuvent servir à améliorer la transparence, la consultation et la participation des parties prenantes.
- Réformer les politiques en s'appuyant sur les faits : les informations des garanties peuvent être utilisées pour prendre des décisions aux niveaux national, régional ou local.

Les pays peuvent envisager d'investir dans le développement d'un SIS et dans des opérations à une échelle proportionnée aux objectifs poursuivis pour le SIS.

**DETERMINER LES BESOINS EN INFORMATION ET LEUR STRUCTURE**, ce qui peut inclure d'identifier les problématiques clés résultant de la clarification des garanties de Cancún, et décider d'un cadre pour structurer et rassembler les informations. Cette étape comprend deux sous-étapes interconnectées qui doivent être considérées ensemble :

- I. **Besoins en information** – concernant les avantages et risques *spécifiques* des actions REDD+ proposées, de quelle information *spécifique* a-t-on besoin pour démontrer que les PLR appropriées sont en place (prise en compte des garanties) et correctement appliquées (respect des garanties) ; et
- II. **Structure de l'information** – comment cette information va-t-elle être agrégée et organisée dans le SIS?

Les besoins en information des garanties seront déterminés par les avantages et les risques identifiés des actions REDD+, conjointement avec les PLR nécessaires pour atténuer ces risques et maximiser ces avantages. Un pays n'a pas besoin de collecter des informations sur tous les aspects possibles de chaque garantie, mais peut concentrer ses efforts sur la collecte des informations les plus pertinentes concernant les avantages et les risques prioritaires associés aux principales actions REDD+ comprenant les SN/PA. Évidemment, ces actions et ces priorités peuvent varier avec le temps et il faudra s'attendre à ce que les besoins en information des garanties évoluent progressivement en parallèle des SN/PA à mesure que différentes actions REDD+ sont mises en œuvre.

En se fondant sur les besoins en information identifiés, les sources d'information existantes doivent être aussi identifiées et évaluées et, si nécessaire, de nouvelles informations doivent être rassemblées afin de combler les lacunes en matière d'information et démontrer que toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées.

La structure de l'information dépendra de nombreux facteurs, comprenant entre autres :

- La portée de l'application des garanties choisie par le pays ;
- L'échelle<sup>12</sup> de l'intervention REDD+ (nationale, sous-nationale ou locale) ;
- Les objectifs spécifiques du SIS et les différents destinataires de l'information ; et
- La capacité et les ressources disponibles au sein des institutions de mise en œuvre.

Il existe deux principales options pour structurer l'information dans un SIS :

- I. Une description narrative sur la manière dont les éléments clés de chaque garantie sont pris en compte et respectés au travers des politiques, des lois, des réglementations et de leur application sur le terrain. Cette option s'appuierait probablement sur la clarification des garanties ; ou
- II. Une structure hiérarchique des principes, critères et/ou indicateurs.

Bien que cela ne soit pas exigé par une quelconque décision COP de la CCNUCC, certains pays travaillant à articuler leur SIS ont choisi de structurer l'information sous une forme hiérarchique, comprenant un ou plusieurs des éléments suivants :

- **Principes (P)** – déclarations d'intention générales, c'est-à-dire déclaration d'objectifs. Un certain nombre de pays ont choisi d'adopter ou d'adapter et d'augmenter les garanties de Cancún en tant que principes de garanties de REDD+ au niveau national.
- **Critères (C)** – déclarations plus spécifiques sur le contenu thématique qui détaillent les principes. L'étape de clarification des garanties de Cancún pourrait, en effet, établir des ensembles de critères pour chaque garantie.
- **Indicateurs (I)** – informations détaillées utilisées pour démontrer les changements au fil du temps. Dans la mesure du possible, l'identification des indicateurs doit être basée sur les sources d'information existantes. De nouveaux indicateurs peuvent être envisagés si un besoin en information particulier et important pour démontrer que les garanties sont respectées n'est pas satisfait par les sources existantes. Cependant, il est intéressant de noter que certains pays ont choisi d'établir un grand nombre de nouveaux indicateurs pour leurs SIS. Il existe tout de même une préoccupation grandissante quant à la viabilité de cette approche, en raison de l'absence d'un mandat institutionnel et d'un budget opérationnel pour collecter des informations pour ces nouveaux indicateurs.

Lors de la prise de décision sur ce qui doit être évalué exactement et la manière de le faire (par ex. le nombre d'indicateurs à utiliser ou l'étendue de la recherche sur le terrain, le cas échéant), il est important de tenir compte des limites ou des besoins en matière de capacité et de ressources, en gardant à l'esprit que développer un SIS sera probablement un processus progressif.

12 La CCNUCC appelle à la création d'un SIS à l'échelle nationale, mais les SN/PA peuvent être mis en œuvre en utilisant diverses modalités à des échelles différentes, par ex. une politique d'intervention au niveau national, une planification sous-nationale de l'affectation des terres, un registre des projets sur sites, un mélange de ces modalités et d'autres encore, etc. Les informations du SIS peuvent être générées/rendues disponibles au niveau sous-national ; la collecte d'informations provenant de différentes échelles géographiques sera une considération importante lors du choix du contenu et de la structure de l'information du SIS.



## POINT DE RÉFLEXION

Comment l'information peut-elle être structurée dans le SIS de votre pays ?

### ÉVALUER LES SOURCES D'INFORMATION OU LES SYSTÈMES EXISTANTS PERTINENTS

Afin de faire le meilleur usage possible des processus existants du pays et d'en assurer la viabilité, les pays doivent, dans la mesure du possible, « s'appuyer sur les systèmes existants » pour répondre aux besoins en information de leurs garanties. Les mandats et les responsabilités de déclaration, par ex. auprès des conventions internationales ou des institutions impliquées dans REDD+, peuvent aider à identifier les systèmes et les sources pertinents au SIS. Comme il est indiqué ci-dessus, entreprendre une évaluation des PLR relatifs aux garanties peut permettre de recenser ces mandats et responsabilités institutionnels.

Une évaluation des systèmes et des sources d'information ne doit pas seulement identifier les informations existantes, mais également les lacunes en matière d'information qui pourraient être comblées en modifiant les systèmes existants pour recueillir de nouvelles informations (par ex. de nouveaux indicateurs) ou en développer de nouveaux. Compte tenu du large éventail de sujets couverts par les garanties, une source (ou système) d'information n'est probablement pas suffisant(e) pour fournir toutes les informations requises pour un SIS.

Des exemples de systèmes et de sources d'information pouvant offrir des contributions pertinentes à un SIS comprennent, sans pour autant s'y limiter :

- Les recensements de la population nationale ;
- Le système national de surveillance des forêts (SNSF) ;
- Les systèmes soutenant la mise en œuvre nationale d'autres conventions internationales, par ex. les centres et réseaux de données sur la biodiversité ;
- Les enquêtes sur la mesure des niveaux de vie (EMNV) ;
- Les normes sur la foresterie durable et les produits agricoles (y compris les rapports d'audit) ;
- L'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), les accords de partenariat volontaire (APV), les systèmes de vérification de l'origine légale du bois (TLAS), etc. ;
- Les mécanismes de règlement des réclamations<sup>13</sup> ;
- Les bases de données cadastrales ;
- Les sources d'information utilisées pour évaluer la gestion durable des forêts (GDF) ; et
- Les registres des projets sur site, par ex. l'expansion de la gestion durable des forêts via la certification des unités de gestion des forêts de production.

<sup>13</sup> Les mécanismes de règlement des réclamations peuvent être une source d'information des garanties particulièrement rentable puisqu'ils permettent de montrer la manière dont les problèmes ont été abordés et résolus, plutôt que d'essayer de présenter une évaluation complète plus coûteuse de la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées.

Lors de l'évaluation des sources et systèmes d'information existants, deux aspects clés seront essentiels :

- I. Quelles **fonctions** le SIS devra-t-il remplir pour répondre aux objectifs nationaux recherchés ?
- II. Quels **dispositifs institutionnels** sont mis en place pour s'assurer que ces fonctions sont convenablement remplies ?

Chacun de ces deux aspects est décrit de manière détaillée ci-dessous :

- I. Quelles **fonctions** le SIS devra-t-il remplir pour répondre aux objectifs nationaux recherchés ? Un SIS efficace et opérationnel doit remplir une ou plusieurs des fonctions clés suivantes, selon la décision du pays : la collecte, la gestion, l'analyse, l'interprétation, l'assurance qualité et la validation ainsi que la diffusion de l'information. L'évaluation des PLR pertinentes aux garanties peut aider à déterminer quelles institutions gouvernementales (et éventuellement non gouvernementales) sont mandatées et habilitées pour assumer les fonctions recherchées par le SIS (et préparer le résumé des informations sur les garanties). Le rôle des acteurs non étatiques - la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que le secteur privé - qui viennent compléter les mandats et les capacités institutionnelles étatiques, peut aussi être un élément à considérer lors du processus d'attribution des responsabilités fonctionnelles au sein du SIS.

Les principales fonctions génériques d'un SIS peuvent comprendre :

- La collecte et la gestion de l'information - ceci consiste principalement à déterminer quelles informations doivent être comprises dans le SIS, la provenance de ces informations et la manière dont elles seront rassemblées. Cette fonction comprend également l'identification ou la sélection de méthodes de collecte et de gestion de l'information, en plus d'évaluer les avantages et les inconvénients d'une modification des systèmes existants pour inclure de nouvelles informations et méthodes de collecte et de gestion ;
- L'analyse et l'interprétation de l'information - donner du sens à l'information, ce qui est particulièrement important si des données primaires/secondaires sont utilisées dans le SIS. Différentes analyses et interprétations serviront différents objectifs du SIS, y compris la préparation d'un résumé des informations pour la soumission à la CCNUCC, ainsi que d'autres produits d'information pour différentes parties prenantes aux niveaux national, sous national et local ;
- Le contrôle et l'assurance qualité de l'information - ces deux fonctions qui peuvent être aussi considérées comme étant la vérification de l'information (au point de collecte - s'assurer que l'information est exacte) et sa validation (analyse ultérieure - s'assurer que l'interprétation est correcte), sont des fonctions du SIS totalement optionnelles<sup>14</sup>. Il doit être noté cependant que la qualité du SIS et la fiabilité de ses informations peuvent être fortement améliorées lorsqu'on y inclut les fonctions de contrôle et/ou d'assurance qualité<sup>15</sup> ; et

<sup>14</sup> Il n'existe pas d'exigence de la CCNUCC quant à la vérification ou la validation de l'information des garanties.

<sup>15</sup> Particulièrement puisque ces fonctions, comparées aux autres, se prêtent à une plus grande participation de la société civile ou de la communauté locale (ce qui renforce la confiance des parties prenantes) dans les opérations du SIS.

- La diffusion de l'information<sup>16</sup> et son utilisation – une fois qu'elle a été analysée et interprétée, l'information doit être communiquée à, et peut être utilisée par, différentes audiences cibles - à la fois internationales (par ex. les donateurs) et nationales (par ex. les communautés locales) - qui sont indiquées dans les objectifs du SIS. La diffusion de l'information peut comporter l'exploration de solutions technologiques (tels que les portails web existants ou nouveaux) permettant l'accès à l'information à différents usagers.

Le rôle des acteurs non étatiques - la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et le secteur privé - qui vient compléter les mandats et capacités institutionnels gouvernementaux, pourrait être pris en compte lors du processus d'attribution des responsabilités fonctionnelles au sein du SIS. Par ex. les propriétaires de forêts privées et de terres agricoles, conjointement avec les peuples autochtones et les communautés locales, pourraient alimenter ou valider l'information sur les résultats de la mise en œuvre des actions REDD+ ; la vérification par une tierce partie des pratiques relatives aux normes de la foresterie durable et des produits agricoles pourrait fournir des informations sur le respect ou non des garanties, etc.

- II. Quels **dispositifs institutionnels** sont mis en place pour s'assurer que ces fonctions sont convenablement remplies ? Le cadre existant des PLR définira les mandats et les fonctions des institutions publiques existantes pouvant contribuer au SIS. Il convient de prendre en compte la manière dont ces mandats et ces fonctions opèrent en pratique afin de déterminer quelles capacités institutionnelles (financières, humaines, technologiques) doivent être renforcées en vue d'améliorer le fonctionnement du SIS. Cela se révélera particulièrement pertinent lorsque l'on cherchera à démontrer la manière dont les garanties ont été respectées, ce qui peut à terme nécessiter des informations sur les résultats de la mise en œuvre nationale des PLR.

Les nouveaux dispositifs institutionnels, tels que les dispositifs de partage de l'information, peuvent être considérés de manière transversale, entre les ministères compétents et les départements, et aussi de manière verticale vers le haut (et vers le bas) au sein des hiérarchies administratives, dans la transmission de l'information sous-nationale provenant de plusieurs localités à un SIS national unique. Enfin, le rôle des institutions non gouvernementales doit également être pris en compte. Les normes industrielles et les politiques de responsabilité sociale des entreprises, ainsi que les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales, pourraient aussi contribuer aux fonctions du SIS en tant que sources d'information.

Lorsque l'évaluation des sources ou des systèmes d'information existants a montré que certaines exigences en matière d'information ne peuvent être remplies sur la base de ce qui est déjà disponible, il faut trouver des dispositifs adaptés pour combler ces lacunes. Cela peut impliquer de renforcer la capacité des institutions concernées à mettre en œuvre les PLR, ainsi qu'à étendre, changer ou créer des mandats et des protocoles pour la collecte et la gestion de l'information.

<sup>16</sup> La diffusion de l'information est la seule fonction SIS requise dans le cadre de la CCNUCC. Toutes les autres fonctions potentielles des SIS, à l'exception du contrôle et de l'assurance qualité sont implicites : l'information ne peut être diffusée si elle n'a pas auparavant été collectée, gérée, analysée et interprétée.



## POINT DE RÉFLEXION

Quels systèmes et sources d'information existants pourraient fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées pour votre SIS ?

## RÉSUMÉ DES INFORMATIONS DE GARANTIES

La transmission d'un résumé des informations sur la façon dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de REDD+ est l'une des trois principales exigences relatives aux garanties que les pays doivent remplir pour accéder aux paiements axés sur les résultats au titre de la CCNUCC. Le résumé des informations sur les garanties doit être soumis à la CCNUCC dans les communications nationales (et de façon volontaire, directement sur la plateforme web REDD+ de la CCNUCC), à la même fréquence que celle des communications nationales et en commençant dès que les premières activités REDD+ sont mises en œuvre (décision 12, COP17).

Le résumé des informations de garanties peut prendre la forme d'un simple résumé narratif, d'un résumé des informations par indicateur, ou d'une structure PCI détaillée. Le texte provisoire approuvé au cours du SBSTA 42 (CCNUCC/SBSTA/2015), qui doit encore être définitivement adopté lors de la COP21 à Paris, offre davantage de conseils méthodologiques sur le résumé des informations. Les informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées doivent être transmises de manière à garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité. Les pays doivent fournir des informations sur la ou les activité(s) REDD+ comprise(s) dans le résumé des informations, et sont fortement encouragés à inclure les éléments suivants, le cas échéant :

- a. Des informations sur les circonstances nationales pertinente à la prise en compte et au respect des garanties ;
- b. Une description de chaque garantie en fonction du contexte national ;
- c. Une description des systèmes et des processus existants s'appliquant à la prise en compte et au respect des garanties, y compris des systèmes d'information mentionnés dans la décision 12/CP.17, en fonction des circonstances nationales ; et
- d. Des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée, en fonction des circonstances nationales.

Les pays sont encouragés à transmettre toute autre information pertinente sur les garanties dans le résumé des informations, et à améliorer les informations transmises au fil du temps, en utilisant une approche progressive.

L'ensemble du travail d'un pays autour des garanties, y compris par exemple la clarification des garanties de Cancún spécifique au pays, les évaluations des PLR et le SIS, peut contribuer au résumé des informations. Les pays peuvent souhaiter fournir un résumé des informations succinct ou plus complet sur la manière dont ils prennent en compte et respectent les garanties de Cancún, afin d'assurer les investisseurs dans les activités REDD+ et les acheteurs de réductions d'émissions/absorptions tous les risques sociaux ou

environnementaux associés à leurs investissements ont été atténués ou évités, et que les avantages ont été renforcés. Les pays REDD+ doivent considérer que la soumission des informations sur les garanties comme une opportunité de présenter ce qui est en cours et prévu (plutôt que comme un risque si toutes les garanties de Cancún ne sont pas encore entièrement prises en compte et respectées).

Pour récapituler, le résumé pourrait contenir des informations sur quatre points principaux:

- I. Comment le pays a-t-il « clarifié » les garanties de Cancún en fonction des actions REDD+ propres à son contexte spécifique, ainsi que les risques et les avantages environnementaux et sociaux associés à ces actions ?
- II. Comment le pays prend-il en compte les garanties (par ex. à travers l'identification des politiques, des lois et des réglementations pertinentes permettant d'aborder les avantages et risques anticipés issus de la mise en œuvre des actions REDD+) ?
- III. Comment le pays respecte-t-il les garanties (par ex. à travers la mise en œuvre des PLR appropriées et de la documentation sur les résultats associés) ?
- IV. Toute information complémentaire sur le processus, comme un aperçu de l'approche pays en matière de garanties ; ou une description du processus de conception et de développement du SIS national.

## OUTILS ONU-REDD RELATIFS AUX GARANTIES

**LE PROGRAMME ONU-REDD À DÉVELOPPÉ DEUX OUTILS POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES APPROCHES PAYS EN MATIÈRE DE GARANTIES :**

### **OUTIL POUR UNE APPROCHE NATIONALE DES GARANTIES (CAST en anglais)**

CAST est un outil Excel, flexible et orienté sur le processus, destiné à aider les pays à :

- Faire une évaluation éclairée de l'application de leurs approches en matière de garanties, ou d'établir un plan pour leur développement; l'application de leur approche nationale des garanties ;
- Identifier, hiérarchiser et classer les activités pertinentes relatives aux garanties REDD+ et au SIS ;
- Identifier les ressources d'information disponibles ; et
- Clarifier la manière dont les processus relatifs à différentes initiatives sur les garanties correspondent les unes aux autres.

L'outil CAST peut être utilisé à chaque étape de planification des garanties. Il est disponible en anglais, en espagnol et en français.

### **OUTIL SUR LES RISQUES ET BÉNÉFICES (BERT en anglais)**

L'outil BeRT est destiné à aider les pays à :

- Identifier les avantages et les risques associés aux actions REDD+ au regard des

- garanties de Cancún ;
- Déterminer la manière dont les politiques, les lois et les réglementations (PLR) du pays prennent déjà en compte les risques ou font la promotion des avantages identifiés ;
- Identifier les lacunes dans la structure des PLR qui auraient besoin d'être comblées afin de prendre en compte et de respecter les garanties de Cancún dans la mise en œuvre de REDD+ ;
- Utiliser les informations sur les avantages et les risques liés à des actions/options REDD+ spécifiques pour décider de façon éclairée quelles sont les actions à inclure dans les SN/PA de REDD+ ; et
- Fournir un contenu à utiliser dans le résumé des informations sur la façon dont les pays prennent en compte et respectent les garanties à travers leurs PLR existantes.

BeRT est un outil Excel, disponible en anglais, français et espagnol. Il contient trois modules (tableau 8.5) :

#### ■ Tableau 8.5 LES TROIS MODULES DE L'OUTIL SUR LES RISQUES ET BÉNÉFICES (BERT)

##### MODULE 1

Objectif : Documenter les actions REDD+ qui sont prévues dans le pays (ou si cela n'est pas encore clair, les actions REDD+ qui pourraient être possibles) et la manière dont ces actions relèvent des cinq activités REDD+ listées par la CCNUCC.

Résultat : Tableau des actions REDD+

##### MODULE 2

Objectif : Identifier les avantages et les risques potentiels des actions REDD+ documentées dans le module 1.

Résultat : Tableau des avantages et des risques potentiels pour chacune des garanties de Cancún, avec une évaluation qualitative de l'impact et de la probabilité des avantages et des risques identifiés.

##### MODULE 3

Objectif : Identifier les PLR existantes qui répondent aux avantages et aux risques ; identifier les lacunes dans la structure ; et déterminer si certaines des PLR sont en conflit avec les garanties.

Résultat : Tableau des PLR existantes qui répondent aux garanties de Cancún, une évaluation sur la manière dont elles prennent en compte les avantages et les risques identifiés, ainsi qu'une liste des lacunes des PLR.



## ÉTUDE DE CAS RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

FAIRE PROGRESSER SON APPROCHE PAYS EN MATIÈRE DE

# GARANTIES

### CONTEXTE

La République démocratique du Congo (RDC) est en train de finaliser son approche en matière de garanties. Dès 2011, des projets de normes nationales pour la REDD+ visant à clarifier la signification des garanties de Cancún au regard du contexte national, ont été développés à la suite d'études diverses, d'échanges Sud-Sud, de consultations publiques et d'ateliers. Un comité national responsable de la surveillance des risques et des avantages sociaux et environnementaux connexes de REDD+ a été mis en place. Ce comité comprend des représentants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé ainsi que des partenaires techniques et financiers.

### ACTION

En 2012 et 2013, la RDC a procédé à une évaluation environnementale et sociale stratégique (EES) dans le cadre des exigences du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, un important bailleur de fonds pour la préparation à REDD+ dans le pays aux côtés du Programme ONU-REDD.

L'EES a abouti à une série de cadres de gestion des risques qui doivent garantir que toutes les actions REDD+ financées par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) sont conformes aux normes nationales ainsi qu'aux procédures opérationnelles de la Banque mondiale sur un certain nombre de sujets, depuis les droits des peuples autochtones jusqu'à l'usage des pesticides, selon le cas.

### IMPACT

Une étape conjointe d'évaluation et de validation des normes nationales et des cadres de l'EES était prévue pour juin 2015. Cette évaluation a deux objectifs principaux : renforcer la capacité de l'équipe nationale d'experts à surveiller l'application des normes nationales et des exigences de l'EES en rassemblant des informations sur les indicateurs pertinents; et s'assurer qu'il est possible d'appliquer les normes nationales et les cadres de l'EES aux actions REDD+, en vérifiant que les informations nécessaires pour alimenter les indicateurs peuvent effectivement être rassemblées dans les limites des ressources et des capacités disponibles sur le terrain. Une fois que cette évaluation sera terminée, une décision sera prise concernant un ensemble final d'indicateurs à la fois exhaustifs et réalistes.

La conception du système d'information sur les garanties (SIS) de la RDC est en cours de développement. Il s'appuiera sur les systèmes nationaux existants, tels que le registre national de REDD+ et sur les indicateurs mentionnés ci-dessus pour compiler des informations à l'échelle nationale sur la façon dont les normes nationales sont respectées lors de la mise en œuvre des projets et des activités REDD+.



## EXERCICE 15

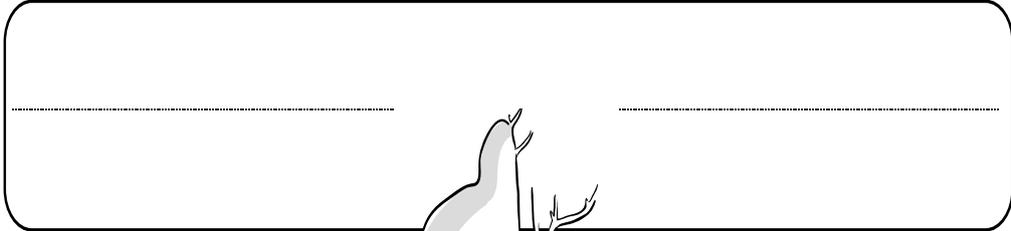
Quelles sont les trois « exigences fondamentales relatives aux garanties » que les pays en développement doivent remplir afin d'être éligibles aux paiements axés sur les résultats ?

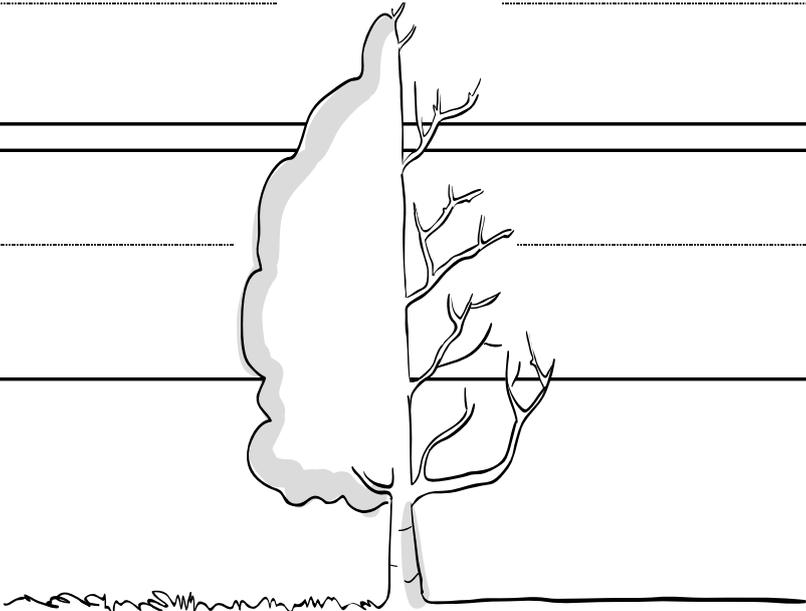
- I.
- II.
- III.



## EXERCICE 16

Dans le cadre ci-dessous, notez quelques exemples d'avantages et de risques potentiellement associés aux actions REDD+ spécifiques au contexte de votre pays.

Action REDD+ :	
Action REDD+ :	



Avantages potentiels                      Risques potentiels



## POINTS IMPORTANTS DE CE CHAPITRE

- Les pays en développement cherchant à mettre en œuvre des stratégies/ plans d'action (SN/PA) nationaux pour REDD+ dans le cadre de la CCNUCC doivent répondre à trois exigences fondamentales relatives aux garanties afin d'être éligibles pour les paiements axés sur les résultats :
  - Mise en application des garanties - les pays doivent s'assurer que les actions REDD+, indépendamment de leur source et de leur type de financement, sont mises en œuvre de manière conforme aux garanties de Cancún ;
  - Système d'information sur les garanties (SIS) - les pays doivent développer un système pour fournir des informations sur la façon dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées ; et
  - Résumé des informations - les pays doivent transmettre à la CCNUCC un résumé des informations sur la façon dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des actions REDD+.
- En plus de répondre aux exigences de la CCNUCC, une approche pays en matière de garanties donne la possibilité aux pays d'envisager des objectifs supplémentaires, incluant par exemple d'autres objectifs de politique nationale ou des exigences issues d'organisations attribuant des paiements intermédiaires axés sur les résultats, comme par ex. le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF). Les approches peuvent se fonder largement sur les politiques nationales, lois et réglementations existantes (PLR), les institutions, les sources et les systèmes d'information pour collecter et/ou transmettre des informations ;
- Il existe deux principaux domaines de synergie entre les mesures de garanties et les autres piliers du Cadre de Varsovie. Très tôt dans le processus d'élaboration des SN/PA et des garanties, une évaluation des avantages et des risques environnementaux et sociaux des actions REDD+ proposées peut permettre de préciser la portée de ces deux domaines de travail et de renforcer la sélection et la conception des options stratégiques incluses dans les SN/PA. Les PLR identifiées comme répondant aux garanties peuvent aussi contribuer globalement à la mise en œuvre de REDD+, c'est-à-dire qu'elles peuvent constituer certaines des PM décrites dans les SN/PA. Le SNSF peut également fournir des informations concernant certaines des garanties de Cancún, par exemple sur le changement de couverture forestière résultant des actions REDD+ et notamment si des forêts naturelles sont en cours de conversion.



## **QUELLES QUESTIONS AVEZ-VOUS CONCERNANT CE SUJET ?**



## **REMARQUES**



## REMARQUES

## LISTE DE RÉFÉRENCES — MODULE D'APPRENTISSAGE

### CHAPITRE 8 - GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

- Assuncao, et al. (2013). Does Credit Affect Deforestation? Evidence from a Rural Credit Policy in the Brazilian Amazon? <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2013/01/Does-Credit-Affect-Deforestation-Evidence-from-a-Rural-Credit-Policy-in-the-Brazilian-Amazon-Technical-Paper-English.pdf>
- Geist, H., Lambin, E., 2002. Proximate causes and underlying drivers driving forces of tropical deforestation. *Bioscience*, 52(2): pp 143-150. Available at: <http://bioscience.oxfordjournals.org/content/52/2/143.full>
- Gibbs, H.K. Ruesch, A.S, Achard, F. Clayton, M., Holmgren, P., Ramankutty, N., Foley, J.A. 2010. Tropical forests were the primary sources of new agricultural land in the 1980s and the 1990s. *PNAS*, 107(38): pp 1-6. Available at: <http://www.pnas.org/content/107/38/16732.short>
- Henderson, I., Coello, J., Fischer, R., Mulder, I., Christophersen, T., 2013. The role of the private sector in REDD+: the case for engagement and options for intervention. UN-REDD Programme. Available at: <http://www.un-redd.org/privatesectorpolicybrieflaunched/tabid/106428/default.aspx>
- Kissinger, G., Herold, M., de Sy, V., 2012. Drivers of deforestation and forest degradation: A synthesis report for REDD+ policymakers. Lexeme Consulting. Vancouver, Canada. Available at: [http://unfccc.int/files/land\\_use\\_and\\_climate\\_change/redd/submissions/application/pdf/redd\\_20121129\\_uk\\_cornelius.pdf](http://unfccc.int/files/land_use_and_climate_change/redd/submissions/application/pdf/redd_20121129_uk_cornelius.pdf)
- TEEB. 2010. The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB. Available at: <http://www.teebweb.org/publication/mainstreaming-the-economics-of-nature-a-synthesis-of-the-approach-conclusions-and-recommendations-of-teeb/>



La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans permission spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en citer la source.

Le PNUE souhaiterait recevoir une copie de toute publication qui utilise la présente publication comme source. La présente publication ne peut être revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans la permission préalable écrite de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

## **Avertissement**

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de même que la mention de noms ou processus commerciaux ne constitue en rien une approbation.

## **CRÉDITS PHOTO**

### **COUVERTURE/ARRIÈRE**

FAO

### **CHAPITRE 1 - FORÊTS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

UN Photo/Eskinder Debebe

### **CHAPITRE 2 - COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC**

UNFCCC/Jan Golinski

### **CHAPITRE 3 - MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS**

UN Photo/Martine Perret

### **CHAPITRE 4 - STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION**

shutterstock\_228722404

### **CHAPITRE 5 - SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+**

UN Photo/Eva Fendiaspara

### **CHAPITRE 6 - NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+**

UN Photo/Martine Perret

### **CHAPITRE 7 - POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+**

UNFCCC/Jan Golinski

### **CHAPITRE 8 - GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC**

UN Photo/Kibae Park

### **CHAPITRE 9 - FINANCEMENT DE LA REDD+**

shutterstock\_124793161

### **CHAPITRE 10 - APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES**

UN Photo/Prasetyo Nurramdhan

### **CHAPITRE 11 - INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

UN Photo/Jean-Marc Ferré

### **CHAPITRE 12 - BONNE GOUVERNANCE**

shutterstock\_121685194

# PROGRAMME ONU-REDD | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



PN  
UD

Au service  
des peuples  
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute  
for Training and Research